



COUR DE JUSTICE
DE L'UNION EUROPÉENNE

Lettre d'information de la semaine du 29 juin au 3 juillet 2020

(sous réserve de modifications)

*Ce document non officiel, destiné exclusivement à l'usage des médias, ne lie pas la Cour de justice.
Cette sélection subjective et non exhaustive a pour but de présenter certaines affaires pendantes.*

[Voir le sommaire prévisionnel de la lettre d'information du 6 au 10 juillet 2020](#)

SOMMAIRE DE LA COUR

I. CONCLUSIONS

juillet 2020 - 9h30

[Questions dans les affaires jointes C-245/19 et C-246/19 État du Grand-duché de Luxembourg \(Droit de demande d'information en matière fiscale\) \(FR\) _](#)

: des informations personnelles peuvent-elles faire l'objet d'une demande d'échange d'une adresse avec une autre d'un État membre différent ?

actualité de presse

II. PLAIDOIRIES

juin 2020 - 14h30

[Questions dans l'affaire C-650/18 Hongrie/Parlement \(HU\) _](#)

: la résolution du Parlement européen relative à une proposition invitant le Conseil à conformément à l'article 7, paragraphe 1, du TUE, l'existence d'un risque clair de violation grave par la Hongrie pour lesquelles l'Union est fondée doit-elle être annulée ?

RÉSUMÉ DES AFFAIRES DE LA COUR

I. CONCLUSIONS

Jeudi 2 juillet 2020 - 9h30

[Conclusions dans les affaires jointes C-245/19 et C-246/19 État du Grand-duché de Luxembourg \(Droit de recours contre une demande d'information en matière fiscale\) \(FR\) -- grande chambre](#)

L'enjeu : la résolution du Parlement européen relative à une proposition invitant le Conseil à constater, conformément à l'article 7, paragraphe 1, du TUE, l'existence d'un risque clair de violation grave par la Hongrie des valeurs sur lesquelles l'Union est fondée doit-elle être annulée ?

Communiqué de presse

Par décision du 29 mai 2017, le directeur de l'administration luxembourgeoise des contributions directes a enjoint à la banque A de lui fournir, pour le 5 juillet 2017 au plus tard, certains renseignements concernant des opérations financières et la situation patrimoniale de F.C., en tant que contribuable concerné, et des sociétés B, C et D, en tant que personnes tierces, au vu d'une demande de renseignements de l'autorité compétente de l'administration fiscale espagnole.

Par requête déposée au tribunal administratif (Luxembourg) le 17 juillet 2017, F. C. et les sociétés B, C, D ont introduit un recours tendant à la réformation sinon à l'annulation de ladite décision. Dans son jugement du 26 juin 2018, le tribunal administratif s'est déclaré incompétent pour connaître du recours principal en réformation mais a déclaré justifié le recours subsidiaire en annulation et a annulé partiellement la décision directoriale du 29 mai 2017 considérant certains renseignements comme dépourvus de toute pertinence vraisemblable.

Le 24 juillet 2018, l'État luxembourgeois a fait appel de ce jugement devant la Cour administrative (Luxembourg). Il soutient qu'une décision d'injonction ne peut faire l'objet d'un recours devant les juridictions administratives que dans le cadre d'une contestation d'une décision fixant une sanction pécuniaire. La Cour administrative a décidé, dans les deux affaires, de surseoir à statuer et d'adresser à la Cour des questions préjudicielles identiques.

Elle cherche à savoir si le droit de l'Union s'oppose à la législation nationale d'un État membre qui exclut tout recours de la part du tiers détenteur des renseignements contre une décision l'obligeant à lui fournir des informations en vue de donner suite à une demande d'échange de renseignements émanant d'un autre État membre.

Si la réponse est affirmative, la juridiction luxembourgeoise demande si le droit de l'Union doit être interprété en ce sens qu'une demande d'échange et une décision d'injonction de l'autorité compétente de l'État membre satisfont au critère de l'absence d'un défaut manifeste de pertinence vraisemblable dès lors que l'État membre requérant indique l'identité du contribuable concerné, la période concernée par l'enquête dans l'État membre requérant et l'identité du détenteur des renseignements visés, tout en sollicitant des renseignements concernant des contrats et les facturations et paiements afférents non précisés.

[Retour sommaire](#)

II. PLAIDOIRIES

Lundi 29 juin 2020 - 14h30

[Plaidoiries dans l'affaire C-650/18 Hongrie/Parlement \(HU\) -- grande chambre](#)

L'enjeu : la résolution du Parlement européen relative à une proposition invitant le Conseil à constater, conformément à l'article 7, paragraphe 1, du TUE, l'existence d'un risque clair de violation grave par la Hongrie des valeurs sur lesquelles l'Union est fondée doit-elle être annulée ?

Par résolution du 17 mai 2017, le Parlement européen a chargé la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures d'élaborer un rapport spécifique concernant la Hongrie en vue de mettre aux voix, en séance plénière, une proposition motivée invitant le Conseil à constater qu'il existe un risque clair de violation grave par un État membre des valeurs sur lesquelles l'Union est fondée. Ce rapport a été adopté le 25 juin 2018.

Dans une lettre du 10 septembre 2018, le représentant permanent de la Hongrie auprès de l'Union européenne a informé le secrétaire général du Parlement de la position du gouvernement hongrois selon laquelle les abstentions devaient être prises en compte lors du vote, conformément aux dispositions du TFUE et du règlement intérieur du Parlement, et a demandé audit secrétaire général qu'il en informe les membres du Parlement.

Le 10 septembre 2018, le secrétaire général adjoint du Parlement a informé les députés par courriel que, dans le cadre du vote, seuls les votes en faveur de l'adoption de la résolution et ceux opposés à celle-ci seraient pris en compte.

Le 12 septembre 2018, le Parlement a procédé au vote de la résolution attaquée. Le résultat des suffrages était de 448 votes favorables à la résolution, de 197 votes défavorables à la résolution et de 48 abstentions. Après le vote, le président de séance a annoncé que la résolution était adoptée.

Le 17 octobre 2018, la Hongrie a introduit un recours visant à l'annulation de la résolution du Parlement.

[Retour sommaire](#)

SOMMAIRE PRÉVISIONNEL DE LA SEMAINE DU 6 AU 10 JUILLET 2020

COUR

I. ARRÊTS

Jeudi 9 juillet 2020 - 9h30

[Arrêt dans l'affaire C-297/19 Naturschutzbund Deutschland - Landesverband Schleswig-Holstein \(DE\) ..](#)

L'enjeu : les personnes morales de droit public exerçant des activités d'intérêt public telles que l'exploitation d'une station

TRIBUNAL

ARRÊTS

Mercredi 8 juillet 2020 - 11 heures

[Arrêt dans l'affaire T-758/14 RENV Infineon Technologies/Commission \(EN\)](#)

L'enjeu : l'amende infligée à Infineon par la Commission dans le cadre du cartel des cartes à puces doit-elle être réduite ?

Communiqué de presse

[Arrêts dans les affaires T-203/18 VQ / BCE \(EN\), T-576/18 Crédit agricole/BCE, T-577/18 Crédit agricole](#)

de pompage drainant des pâturages peuvent-elles être responsables financièrement des dommages environnementaux causés par ces activités ?

Communiqué de presse

Arrêt dans l'affaire [C-272/19](#) Land Hessen (DE) _

L'enjeu : la commission des pétitions du parlement d'un État fédéré d'un État membre est-elle soumise au règlement général sur la protection des données personnelles ?

Communiqué de presse

Arrêt dans les affaires jointes [C-698/18](#) Raiffeisen Bank et [C-699/18](#) BRD Groupe Societé Générale (RO) _

L'enjeu : une réglementation nationale peut-elle prévoir un délai de prescription pour l'action en restitution fondée sur une clause abusive dans un contrat conclu entre un professionnel et un consommateur ?

Communiqué de presse

Arrêt dans l'affaire [C-343/19](#) Verein für Konsumenteninformation (DE) _ _

L'enjeu : un constructeur automobile dont les véhicules illicitement manipulés sont revendus dans d'autres États membres peut-il être attrait devant les juridictions de ces États ?

[Corporate and Investment Bank/BCE et \[T-578/18\]\(#\) CA Consumer Finance/BCE \(FR\)](#)

L'enjeu : les sanctions financière infligées par la BCE à plusieurs établissements de crédit dans le cadre de la surveillance prudentielle doivent-elles être annulées ?

Communiqué de presse

Arrêt dans l'affaire [T-429/18](#) BRF et SHB Comercio e Industria de Alimentos/Commission (EN)

L'enjeu : la décision de la Commission de supprimer des exportateurs brésiliens de volailles des listes des établissements autorisés en raison de cas répétés de non-respect des règles de l'Union du fait de la présence de salmonelle dans les viandes et préparations de viandes de volaille provenant de ces établissements doit-elle être annulée ?

Communiqué de presse

Communiqué de presse

Arrêt dans l'affaire C-264/19
Constantin Film Verleih
(DE) .

L'enjeu : lors du chargement illégal d'un film sur une plate-forme en ligne, telle que YouTube, par l'un de ses utilisateurs, quelles sont les données personnelles relatives à ces utilisateurs que peut obtenir le titulaire des droits sur le film de la part de l'exploitant de cette plate-forme ?

Communiqué de presse

Arrêt dans l'affaire C-81/19
Banca Transilvania (RO) .

L'enjeu : une clause contractuelle n'ayant pas été négociée mais reflétant une règle qui, selon la loi nationale, s'applique entre les parties lorsqu'aucun autre arrangement n'a été convenu à cet égard, relève-t-elle du droit de l'Union relatif aux clauses abusifs dans les contrats conclus avec les consommateurs ?

Communiqué de presse

Arrêt dans l'affaire C-86/19
Vueling Airlines (ES) ..

L'enjeu : quelles sont les conditions auxquelles est soumis le calcul de l'indemnisation due en cas de perte de bagage lors d'un transport aérien ?

Information rapide

Arrêt dans l'affaire C-673/18
Santen (FR)

L'enjeu : en matière de brevet pharmaceutique

(délivrance de CCP), quelle est la portée de la notion de l'« application différente » posée par l'arrêt Neurim pharmaceuticals de la Cour de justice ?

Information rapide

II. PLAIDOIRIES

Lundi 6 juillet 2020 - 14h30

[Plaidoiries dans l'affaire C-824/18 A.B. e.a. \(Nomination des juges à la Cour suprême – Recours\) \(PL\) ..](#)

L'enjeu : les règles polonaises en matière de nomination des juges et de recours contre ces décisions de nomination sont-elles conformes au droit de l'Union, en particulier au principe de l'État de droit et au droit à un recours effectif ?

Mercredi 8 juillet 2020 - 9h30

[Plaidoiries dans l'affaire C-336/19 Centraal Israëlitisch Consistorie van België e.a. \(NL\)](#)

L'enjeu : les dispositions d'un décret de la Région flamande interdisant l'abattage d'animaux sans étourdissement également pour l'abattage effectué dans le cadre d'un rite religieux sont-elles conformes au droit de l'Union ?

Retour au sommaire

Les arrêts, conclusions et ordonnances de la Cour de justice et du Tribunal, prononcés depuis le 17 juin 1997, sont disponibles sur le site

www.curia.europa.eu.

www.curia.europa.eu | [@CourUEPresse](https://twitter.com/CourUEPresse)

Antoine Briand, attaché de presse **+352 4303-3205 ou 3000**

antoine.briand@curia.europa.eu

[Protection des données](#) | [Calendrier judiciaire](#) | [Nos communiqués de presse](#)



COUR DE JUSTICE
DE L'UNION EUROPÉENNE

